

## Theratechnologies annonce ses résultats financiers du premier trimestre de 2017

**Montréal, Canada – Le 6 avril 2017** – Theratechnologies Inc. (« Theratechnologies ») (TSX : TH) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 28 février 2017.

### Faits saillants financiers du premier trimestre de 2017

- Ventes nettes de 9 034 000 \$
- Perte nette de 2 243 000 \$
- BAIIA ajusté de 725 000 \$<sup>1</sup>
- Liquidités de 29 602 000 \$

« *EGRIFTA*<sup>MD</sup> continue de nous procurer la stabilité et les flux de trésorerie dont nous avons besoin pour aller de l'avant avec nos projets. Ce produit nous permet de jeter des bases plus solides pour l'avenir alors que nous préparons le lancement possible de l'ibalizumab aux États-Unis. À cet égard, l'importante expansion annoncée récemment de notre organisation de vente aux États-Unis est bien entamée », a indiqué M. Luc Tanguay, président et chef de la direction de Theratechnologies inc.

« De plus, peu après la clôture de notre premier trimestre, nous avons annoncé notre acquisition des droits commerciaux sur l'ibalizumab en Europe. Cela représente une occasion importante pour Theratechnologies en termes de croissance future et de création de valeur pour les actionnaires. Enfin, aux États-Unis, TaiMed Biologics complètera dans quelques semaines la soumission auprès de la FDA de la demande de licence de produit biologique visant l'ibalizumab. Autrement dit, nous sommes en bonne progression en vue d'atteindre tous les objectifs de notre plan d'affaires », a conclu M. Tanguay.

### Résultats financiers du premier trimestre

---

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion et des états financiers consolidés non audités de la Société pour la période close le 28 février 2017, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers consolidés non audités du premier trimestre clos le 28 février 2017 sont disponibles au [www.theratech.com](http://www.theratech.com) et au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés en dollars canadiens et les termes débutant par une lettre majuscule ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion. Aux fins de la présente, *EGRIFTA*<sup>MD</sup> renvoie à la tésamoréline, utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie. *EGRIFTA*<sup>MD</sup> est notre marque de commerce déposée.

<sup>1</sup> Voir ci-après la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

### **Prévisions révisées pour 2017**

Le 1<sup>er</sup> mars 2017, nous avons publié des prévisions révisées pour l'exercice 2017. Il est maintenant prévu que les revenus tirés des ventes nettes de *EGRIFTA<sup>MD</sup>* pour l'exercice 2017 devraient se situer entre 44 000 000 \$ et 46 000 000 \$ (précédemment, entre 40 000 000 \$ et 42 000 000 \$). Le BAIIA ajusté de l'exercice 2017 devrait s'établir entre (2 000 000) \$ et (3 000 000) \$. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Aux fins de l'établissement de ces prévisions, nous avons retenu l'hypothèse d'un taux de change moyen de 1 \$ US = 1,32 \$ CA.

Les **revenus consolidés** ont atteint 9 035 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2017, en regard de 8 743 000 \$ pour le trimestre clos le 29 février 2016.

Les **revenus** tirés des ventes nettes ont augmenté de 3 % pour le premier trimestre de 2017 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2016 grâce à des volumes unitaires et à des prix plus élevés, partiellement contrebalancés par l'augmentation des rabais moyens et des variations défavorables des cours de change.

Pour le trimestre clos le 28 février 2017, le **coût des ventes** s'est établi à 2 050 000 \$, contre 1 369 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Le coût des produits vendus s'est élevé à 1 086 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017, contre 1 055 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les autres coûts liés à la production ont totalisé 178 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017, comparativement à un recouvrement de 34 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation des autres coûts liés à la production s'explique pour l'essentiel par une dépréciation des stocks de 125 000 \$ liée aux travaux en cours au cours du premier trimestre de l'exercice 2017, laquelle est attribuable aux pertes subies lors de la conversion des matières premières en produits finis.

Finalement, le coût des ventes pour le premier trimestre de l'exercice 2017 tient compte de redevances de 786 000 \$, comparativement à des redevances de 348 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Des redevances doivent être payées sur les ventes de *EGRIFTA<sup>MD</sup>* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 aux termes de la convention de résiliation de licence d'EMD Serono.

Les **frais de R&D** se sont chiffrés à 2 020 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2017, comparativement à 1 884 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. La majeure partie de la hausse par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation des dépenses liées aux affaires médicales en 2017 à l'appui de notre objectif visant à accroître la notoriété d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* et à la sensibilisation au VIH-1 pluri-résistant aux médicaments auprès des médecins leaders d'opinion et des infirmières travaillant auprès des porteurs du VIH. Cette hausse a été partiellement compensée par la réduction des dépenses associées à nos deux essais cliniques de phase IV, qui se sont élevées à 447 000 \$ au cours du trimestre clos le 28 février 2017, comparativement à 683 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Les affaires réglementaires, l'assurance de la qualité et le projet de formulation F4 sont les autres composantes des frais de R&D.

Les **frais de vente et de développement des marchés** ont atteint 3 767 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2017, contre 3 903 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Cette diminution s'explique surtout par les variations du cours de change, les frais de vente et de développement des marchés étant généralement engagés en dollars américains. En outre, le premier trimestre de l'exercice 2016 tenait compte du coût de démarrage des campagnes promotionnelles ayant pour but d'accroître la notoriété d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup> et de ses avantages thérapeutiques au sein de la communauté VIH.

Par ailleurs, les frais de vente et de développement des marchés comprennent l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles établie pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup>. Cette charge d'amortissement s'est chiffrée à 499 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2017, comparativement à 525 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016.

Enfin, au cours de l'exercice 2016 et au premier trimestre de 2017, nous avons engagé des coûts liés au lancement prévu de l'ibalizumab sur le marché américain.

Les **frais généraux et administratifs** ont totalisé 1 234 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2017, comparativement à 1 083 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Cette augmentation reflète la croissance et l'expansion de notre entreprise.

Les charges financières du trimestre clos le 28 février 2017 se sont élevées à 2 272 000 \$, contre 685 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Les charges financières du premier trimestre de 2017 tiennent compte d'une perte de 1 918 000 \$ liée à la variation de la juste valeur du passif au titre des bons de souscription, tandis qu'il n'y a eu aucun coût comparable au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. La charge de désactualisation au titre de l'obligation à long terme s'est chiffrée à 418 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2017, en regard de 594 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2016, ce qui reflète l'encours moyen inférieur pendant ces périodes.

Le **BAIIA ajusté** du trimestre clos le 28 février 2017 s'est établi à 725 000 \$, contre 1 102 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

Compte tenu des variations des revenus et des charges dont il est question ci-dessus, et plus particulièrement de la perte de 1 918 000 \$ liée à la variation de la juste valeur du passif au titre des bons de souscription, nous avons inscrit une **perte nette** de 2 243 000 \$, ou (0,03) \$ par action, pour le trimestre clos le 28 février 2017, en comparaison d'une perte nette de 153 000 \$, ou néant par action, pour la période correspondante de l'exercice 2016.

Pour le trimestre clos le 28 février 2017, les **flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** se sont élevés à 2 560 000 \$, contre 389 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2016. L'augmentation des flux de trésorerie résulte d'abord et avant tout des variations positives des actifs et des passifs d'exploitation, principalement les diminutions des stocks de 492 000 \$ et des clients et autres débiteurs de 584 000 \$ ainsi que la hausse de 610 000 \$ des créditeurs et charges à payer.

Au 28 février 2017, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 29 602 000 \$, comparativement à 11 603 000 \$ à la clôture de l'exercice précédent, le 30 novembre 2016.

## **Événements postérieurs à la date de clôture**

### Modification de l'entente avec TaiMed

Le 6 mars 2017, la Société a modifié son entente avec TaiMed afin d'inclure l'acquisition des droits commerciaux sur l'ibalizumab visant le territoire européen (l'« entente modifiée »). Aux termes de l'entente modifiée, la Société assumera les responsabilités d'ordre réglementaire et les coûts connexes, tandis que TaiMed sera responsable des essais cliniques exigés par l'Agence européenne des médicaments, le cas échéant, et des coûts connexes.

TaiMed assurera la fabrication et l'approvisionnement de l'ibalizumab à la Société. Les parties ont convenu d'un prix de transfert correspondant à 52 % du prix de vente net au titre des ventes annuelles, jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$ US sur le territoire européen. Le prix de transfert sera haussé à 57 % du prix de vente net à l'égard des ventes annuelles excédant 50 000 000 \$ US.

L'entente modifiée prévoit également le versement par la Société à TaiMed de paiements d'étape liés au développement, au lancement et aux ventes, comme suit :

- un paiement initial de 3 000 000 \$ US a été versé au moyen de l'émission à TaiMed de 906 077 actions ordinaires de la Société;
- un paiement d'étape lié à l'approbation représentant 50 % du coût engagé au titre des essais cliniques et de l'ensemble des activités de développement connexes par TaiMed, s'il y a lieu, pour obtenir l'approbation sur le territoire européen, payable sous la forme d'une majoration du prix de transfert correspondant à 5 % du prix de vente net;
- un paiement d'étape lié au lancement de 10 000 000 \$ US payable comme suit : 5 000 000 \$ US un an après le lancement et 5 000 000 \$ US un an après que les ventes sur le territoire européen ont atteint 50 000 000 \$ US sur quatre trimestres consécutifs;
- un paiement d'étape de 10 000 000 \$ US lorsque les ventes sur le territoire européen totaliseront 150 000 000 \$ US sur quatre trimestres consécutifs;
- un paiement d'étape de 20 000 000 \$ US lorsque les ventes sur le territoire européen totaliseront 500 000 000 \$ US sur quatre trimestres consécutifs; et
- un paiement d'étape de 50 000 000 \$ US lorsque les ventes sur le territoire européen totaliseront 1 000 000 000 \$ US sur quatre trimestres consécutifs.

La durée de l'entente modifiée est calculée séparément pour chaque pays, et l'entente vient à échéance 12 ans après l'approbation de la commercialisation de l'ibalizumab dans chaque pays faisant partie du territoire européen.

### Exercice des options de courtier

Depuis la fin du premier trimestre de l'exercice 2017, 25 000 options de courtier émises en décembre 2016 ont été exercées et 25 000 actions ordinaires ont été émises pour une contrepartie en trésorerie de 78 000 \$. Se reporter à la note 9 (a) des états financiers consolidés intermédiaires.

### Exercice des bons de souscription d'actions ordinaires

Depuis la fin du premier trimestre de l'exercice 2017, 1 018 200 bons de souscription d'actions ordinaires, émis en 2015, ont été exercés et 1 018 200 actions ordinaires ont été émises pour une contrepartie en trésorerie de 3 055 000 \$.

### **Mesures financières non conformes aux IFRS**

#### Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajusté (le « BAIIA ajusté »)

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (de la perte nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net ou à la perte nette les produits financiers et les charges financières, les amortissements et l'impôt. Nous excluons aussi de notre calcul du BAIIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks. Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

**BAIIA ajusté**  
(en milliers de dollars canadiens)

|   | Trimestres<br>clos les<br>28 et 29 février |              |
|---|--|--------------|
|   | 2017                                       | 2016         |
|   | \$   | \$           |
| Perte nette   | (2 243)                                    | (153)        |
| Ajouter (déduire) :   |  |              |
| Amortissements  | 504  | 528          |
| Charges financières   | 2 272                                      | 685          |
| Produits financiers   | (65)                                       | (28)         |
| Rémunération fondée<br>sur des actions au titre<br>du régime d'options<br>d'achat d'actions | 132  | 70           |
| Dépréciation des stocks   | 125  | --           |
| <b>BAIIA ajusté</b>   | <b>725</b>                                 | <b>1 102</b> |

**Détails sur la conférence téléphonique**

Une conférence téléphonique aura lieu aujourd'hui à compter de 8 h 30 (HE) pour discuter des résultats. Elle sera animée par Luc Tanguay, président et chef de la direction. Les analystes financiers seront invités à poser des questions lors de la conférence téléphonique. Les membres des médias et autres personnes intéressées sont invités à la conférence à titre d'auditeurs uniquement.

Pour accéder à la conférence téléphonique, veuillez composer le 1-877-223-4471 (Amérique du Nord) ou le 1-647-788-4922 (international). L'appel sera également accessible par webdiffusion au <http://www.gowebcasting.com/8407>. L'enregistrement audio de cette conférence sera disponible jusqu'au 20 avril 2017, au 1-800-585-8367 (Amérique du Nord) ou au 1-416-621-4642 (international) en saisissant le code d'accès 84514052.

**À propos de Theratechnologies**

Theratechnologies (TSX : TH) est une société pharmaceutique spécialisée répondant à des besoins médicaux non satisfaits en vue de promouvoir auprès des patients infectés par le VIH un mode de vie sain et une qualité de vie améliorée. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au [www.theratech.com](http://www.theratech.com) et sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Information prospective**

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les

opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur les revenus que nous prévoyons tirer d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* et le BAIIA ajusté pour l'exercice 2017, sur le moment de soumettre une demande de licence de produit biologique visant l'ibalizumab auprès de la FDA des États-Unis, sur l'approbation de l'ibalizumab et sur la croissance de la Société liée à l'acquisition des droits commerciaux sur l'ibalizumab en Europe.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment celles voulant que les ventes d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* continueront d'augmenter et que nous atteindrons nos objectifs en ce qui concerne les revenus que nous prévoyons tirer d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* et le BAIIA ajusté attendu pour l'exercice 2017, que le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien ne variera pas pendant l'exercice 2017, que la FDA n'émettra pas d'ordonnance ou ne rendra pas de décision ayant une incidence négative sur la commercialisation d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* aux États-Unis, que l'échéancier pour soumettre une demande de licence de produit biologique visant l'ibalizumab sera respecté, que la FDA des États-Unis approuvera l'ibalizumab, que nous débiterons la commercialisation de l'ibalizumab d'ici la fin de 2017 et que l'ibalizumab, s'il est approuvé, sera accepté par les patients et les médecins.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse. Ces risques s'entendent notamment d'une baisse des ventes d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* au cours de l'exercice 2017, d'un rappel d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>*, d'une ordonnance ou d'une décision de la FDA des États-Unis ayant une incidence négative sur la commercialisation d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>*, du fait de ne pas soumettre une demande de licence de produit biologique auprès de la FDA des États-Unis aux fins de l'approbation de l'ibalizumab, de la non-approbation de l'ibalizumab par la FDA des États-Unis et, même en cas d'approbation, de notre incapacité de lancer et de commercialiser l'ibalizumab d'ici la fin de 2017.

Les investisseurs éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 7 février 2017 pour connaître les autres risques et incertitudes liés à nos activités. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

-30-

**Personne-ressource :**

Denis Boucher  
EXOCET Relations publiques  
514-913-1957